

dans une déclaration remise au cabinet de Vienne, que les mesures annoncées par l'Autriche à Francfort, violent le traité de Gasten, qu'elles suspendent le condominium et que les deux puissances sont ainsi ramenées à la position de droit du traité de Vienne, lequel conserve une valeur européenne.

Berlin, 5 juin, soir. — Les grandes puissances neutres ont déclaré, à Vienne, que la Conférence avait échoué par suite des réserves de l'Autriche concernant l'Italie, comme aussi des déclarations Autrichiennes à la Diète dirigées contre la Prusse.

Kiel, 5 juin. — La Gazette officielle de Kiel publie la patente de convocation des Etats de Holstein, qui porte la date du 5 juin. Le lieutenant-général de Gablenz annonce qu'il a été chargé, par l'Empereur L'Autriche, de convoquer les Etats du Holstein pour le 11 juin.

Les députés ou leurs représentants, auront à se réunir à Itzohé, et à conduire leurs délibérations de manière à avoir terminé leur session en trois mois.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 6 juin 1866.

La situation reste inquiète. Ou plutôt l'incertitude a cessé : tout le monde s'attend à la guerre. Quand et sur quel point éclatera-t-elle ? Voilà ce qu'on se demande à la Bourse et dans les cercles politiques. Les uns pensent que l'Autriche et la Prusse se battront dans les duchés ; les autres que les premiers coups de fusil seront tirés vers le Minio ou sur les rives de l'Adriatique. Un point à l'égard duquel tout le monde est d'accord, c'est qu'il n'y a plus, jusqu'à nouvel ordre, de conférence possible.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. On se répand naturellement en suppositions au sujet de cette séance, à laquelle assistait S. M. l'Impératrice. Ces conjectures ont un défaut : c'est d'être purement imaginaires.

Le général Govone, qui s'était rendu à Berlin chargé d'une mission par le cabinet de Florence, est arrivé hier à Paris d'où il est reparti ce soir. Il va reprendre le commandement de sa division au quartier général à Plaisance.

Une remarque a été faite dans l'entourage du Palais-Royal, les officiers de la maison du prince ont acheté des chevaux pour leur service. Ils avaient pris la même précaution lors de la guerre d'Italie.

L'arrivée à Paris d'un aide de camp du général de Montebello a donné matière à conjectures, entre autres à l'intention présumée au gouvernement d'ajourner l'évacuation de Rome. Nous croyons plutôt qu'il s'agit de renseigner le gouvernement sur les préparatifs d'entrée en campagne auxquels se livre ouvertement le banditisme politique, en attendant les renforts qu'on lui annonce du dehors. Quoiqu'il en soit, ordre vient d'être expédié au contre-amiral français de surveiller spécialement les abords de la mer Adriatique.

Il est question d'un emprunt de 500 millions que contracterait le gouvernement français en prévision de certains événements.

Le prince Ghika, envoyé de Bucharest à Vienne, pour remettre à l'Empereur François-Joseph la lettre du prince Hohenzollern contenant la notification de l'avènement de Son Altesse au trône de la Roumanie, n'a pu obtenir une audience de Sa Majesté Impériale. Ajoutons que les dépêches télégraphiques particulières reçues de Constantinople, portent que le prince de Hohenzollern aurait offert de se rendre dans cette capitale. Le Divan serait divisé quant à l'acceptation de cette démarche.

Fuad Pacha se serait exprimé très sévèrement sur l'attitude des signataires des traités de 1856 et 1858.

On sait qu'à la suite des visites de S. M. l'Impératrice aux prisons de la Petite-Roquette et de Saint-Lazare, les jeunes détenus ont été dirigés sur les colonies agricoles. Une des grandes joies de ces pauvres enfants qui du même coup retrouvaient le ciel, l'espace l'activité, fut de s'entendre appeler par leurs noms, eux qui n'avaient auparavant pour personnalité leur numéro d'ordre.

Le bruit est répandu à Toulon qu'une escadre cuirassée prussienne doit se rendre dans l'Adriatique pour se joindre aux forces navales italiennes.

Le salon artistique de 1866 sera fermé le 20 de ce mois irrévocablement.

M. Henri Chevreau, préfet du Rhône, qui vient de passer quelques jours à Paris est reparti hier pour Lyon.

Il va être procédé à l'ouverture des grands travaux publics entrepris par la société générale algérienne. Une somme de douze millions cinq cent mille francs, premier à compte sur celle de cent millions, a été versée par la compagnie, à Alger, pour être mise à la disposition des constructeurs de chemins, d'usines, de fermes agricoles, etc. MM. Talabot et Frémy sont attendus d'un jour à l'autre au chef-lieu de la colonie.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

La Commission Impériale vient de demander à MM. les présidents des Commissions départementales, par l'organe de M. le Conseiller d'Etat, secrétaire de l'Empereur, président du 10<sup>e</sup> Groupe, une énumération et une description des « Institutions de toute nature créées par des associations libres ou des particuliers pour contribuer au bien-être physique et moral de la population ouvrière et agricole. »

M. le Maire de Roubaix prie les associations ou les personnes des cantons de Roubaix et de Lannoy que cette demande doit intéresser, de vouloir bien faire parvenir avant le 20 de ce mois tous les renseignements réclamés sur ce sujet à M. Henry Bossut chargé de ce travail.

Extrait de la lettre de M. le président du 10<sup>e</sup> Groupe.

« En signalant, dans l'intérêt général, un grand nombre d'œuvres excellentes dérobées jusqu'ici aux regards du public par la modestie de leurs auteurs, les Comités départementaux répondront peut-être à d'injustes reproches ; le simple exposé de ce que font pour leurs ouvriers les chefs d'industrie montrera que, dans beaucoup de localités, un grand nombre d'éléments de bien-être viennent s'ajouter au salaire et constituent réellement une participation importante de l'ouvrier à la prospérité et aux bénéfices de la maison qui l'emploie, et, à ce seul point de vue, la création du 10<sup>e</sup> Groupe aura donné à la France les éléments d'une vaste enquête dont il est facile d'entrevoir dès à présent l'immense effet moral et les bienfaisants résultats. »

QUESTION DU COLLÈGE.

A Messieurs les Membres de la Commission du Collège.

Après avoir terminé la lecture de votre nouveau manifeste, je me suis demandé s'il était bien nécessaire que je répliquasse aux trois colonnes que vous venez de me consacrer pour attaquer, non la base et les questions principales de mon mémoire, mais des détails et des faits qui n'en peu-

vent changer en rien les conclusions, et je n'ai pu m'imaginer que cette prétendue réfutation fût le véritable mobile de votre appel tardif à la publicité.

Il m'a semblé que frappés de l'accueil fait à votre rapport et au vote de la majorité du Conseil par l'immense majorité de la population, vous n'avez pas voulu rester sous le coup que vous venez de vous porter, et que votre nouveau travail n'était qu'un plaidoyer destiné à sauver du naufrage votre popularité expirante. Vis-à-vis de cette considération je me serais abstenu de répondre ; mais comme votre lettre, quoique sans force contre mes conclusions, pourrait laisser, dans l'esprit de ceux qui ne se sont qu'imparfaitement rendu compte du débat, un sentiment d'hésitation et une impression contraire à la vérité, j'ai cru devoir rentrer dans la discussion en laissant de côté l'Eau-de-Rose puisqu'elle semble n'être pas de votre goût.

Si j'ai dit au début de mon mémoire que votre rapport était savamment écrit, comment n'avez-vous pas eu la modestie de comprendre que j'avais employé une de ces expressions équivalentes, pour la sincérité, au salut que des adversaires courtois ne manquent jamais de s'adresser avant d'engager la lutte ? Je ne saurais par conséquent applaudir à l'à-propos de la citation latine qui a la prétention de donner si grand air au petit persiflage par lequel débute votre réplique, et j'arrive de suite aux choses sérieuses.

Je vous ai pris phrases par phrases, dites vous ; non, Messieurs, c'est corps à corps que vous auriez dû écrire. — Faut-il vous rappeler toute mon argumentation ? — Ce sera court. Vous soutenez que l'examen de deux questions : 1<sup>o</sup> Un établissement libre peut donner les mêmes résultats qu'un collège communal ; 2<sup>o</sup> La ville a moins de droit à la surveillance et à la direction des études dans un collège communal que dans un établissement libre, résumait tout ce que l'on avait besoin de savoir pour prendre une sage délibération.

J'ai donc examiné ces deux questions et je crois avoir démontré, en prenant tous vos arguments les uns après les autres, que les motifs énoncés dans votre rapport et qui vous avaient déterminé à adopter le choix d'un établissement libre n'existaient pas, et qu'ils étaient, au contraire, tout à l'avantage de la création d'un collège communal.

Je lis votre réplique, et je cherche en vain une réponse catégorique à mon mémoire ; vous ne dites même pas un mot de la seconde des deux questions posées, et vous glissez par-ci par-là dans mon travail quelques opinions que vous repoussez, quelques faits que vous niez, et enfin une expression dont vous demandez l'explication.

Je vais vous suivre sur ce nouveau terrain et donner satisfaction à toutes vos réclamations.

Vous me reprochez de vous avoir accusé d'esprit de parti, mais pouvais-je tirer d'autres conclusions de l'appréciation de votre conduite quand j'avais démontré que votre détermination, au lieu de reposer sur la logique, se basait toute entière sur une prétendue nécessité d'obéir à des tendances, comme si ces tendances étaient celles de la ville entière, comme si nous devions leur sacrifier les intérêts les plus chers et les plus sacrés de notre population.

D'ailleurs j'aurai occasion de reparler tout-à-l'heure de votre parti pris, et j'espère que vous serez convaincus, cette fois, que mes accusations sont plus fondées que vous me semblez le craindre.

Je vous prie de remarquer, Messieurs, que je me suis continuellement tenu sur le terrain scientifique dans le cours de la discussion que j'ai soutenue, vous accordant sans aucune difficulté une grande compétence dans les choses littéraires. Voilà pourquoi j'ai pu trouver une contradiction entre les éloges absolus que vous donniez à l'établissement actuel de Notre-Dame des Victoires et l'évidente in-

fériorité de ses classes scientifiques. Je vous défiais de me citer un seul élève formé suivant votre programme qui ait trouvé dans votre établissement la science nécessaire pour être utile à l'industrie ; vos éloges, vis-à-vis de ce résultat — que vous ne contestez pas — ne peuvent-ils donc pas être qualifiés de contradiction ou d'admiration systématique, comme je le disais ?

J'avoue que j'étais dans l'erreur lorsque je parlais de St.-Jean de Douai comme d'une institution libre modèle, — ce qui n'impliquait nullement que je considérais cet établissement comme le modèle de toutes les institutions ; — il serait par trop naïf de penser que j'enseigne pu seul instant songer à le comparer à Louis-le-Grand, Rollin, Ste.-Barbe, Vaugirard etc. etc. — J'étais persuadé, sur la foi de personnes que je pouvais croire bien informées et qui sont dans vos rangs, que St.-Jean était un établissement complet. Il parait qu'il faut en rabattre, et que les cours de sciences — comme je l'ai déjà dit dans le numéro du 3 courant — y ont été supprimés depuis trois ans.

Mais cette rectification est-elle à votre avantage, et ne suis-je point amené tout naturellement à en conclure, qui si votre parole, — comme on l'appelle en haut lieu — a dû supprimer les cours scientifiques, c'est que votre congrégation ne possédait pas les professeurs nécessaires pour les continuer ou bien que les élèves manquaient pour les suivre ? Or, vous n'avez jamais manqué, à Douai, d'élèves pour les classes de lettres, d'où vient que les familles n'ont pas eu la même confiance en vous lorsqu'il s'est agi des sciences ?

Et si votre programme d'enseignement secondaire spécial, dont vous faites tant d'éloges, mais qui par son élasticité laisse trop de place à l'interprétation, doit être professé par cette congrégation, ne vous vient-il pas à l'idée que vous pourriez bien avoir eu la main malheureuse dans le choix que vous venez de faire ?

J'arrive à la question du changement dans le personnel des professeurs.

Vous me dites : « M. Toulemonde-Nollet, vous a répondu ». Mais il faut que le public auquel vous vous adressez maintenant sache ce que M. Toulemonde-Nollet nous a répondu. Il a raconté les mutations survenues au collège de Tourcoing dans la classe de rhétorique de 1848 à 1858, et dans la classe de seconde de 1853 à 1866 ; il a dit que ces classes avaient été régies l'une par trois professeurs en 10 ans, l'autre par 6 en 13 ans ; et, comme le collège de Tourcoing est communal, qu'il appartient à l'Université et qu'il est proposé par ses adversaires comme modèle du collège qu'ils désirent obtenir, il en a tiré cette conclusion que tous les établissements d'instruction publique sont sujets à l'inconvénient que vous signalez et que nos reproches étaient mal fondés.

Je répondrai que si nous demandions un collège semblable à celui de Tourcoing, c'est-à-dire mixte et communal, cela n'impliquait pas que nous dussions admirer nécessairement tout ce qui s'y passe ; si la moyenne des mutations y est plus forte qu'ailleurs est-ce à dire que nous les approuvons ? et n'ont-elles pas précisément pour cause le contrat léonin qui permet à Mgr l'Archevêque de Cambrai d'y avoir la main haute et d'y changer les professeurs, suivant son bon plaisir et malgré les vœux de l'Université ?

D'un autre côté, cela prouve-t-il que les mutations ne sont pas plus fréquentes dans le personnel enseignant dirigé par Mgr l'Archevêque de Cambrai que dans celui de l'Université ? Rien dans la réponse de M. Toulemonde-Nollet ne nous donne la preuve du contraire. Pourrait-il me citer un établissement placé sous ce rapport dans la condition du collège de Boulogne, dans lequel les mêmes professeurs régissent leurs classes depuis 14 à 15 ans en moyenne ?

J'arrive maintenant à votre proposition que pour faire un collège mixte il faut le concours de l'autorité ecclésiastique et de

l'autorité universitaire — et qu'il résulte de déclarations authentiques que l'association n'est pas possible. Je n'ai jamais nié la première partie de cette allégation, mais comment pouvez-vous déclarer que l'association est impossible puisqu'elle existe à Tourcoing ? Je vous mets au défi de me prouver que l'Université a refusé à Roubaix un directeur ecclésiastique. Je sais bien que vous ne pouvez me rappeler les paroles de M. Motte-Bossut, qui d'après une conversation qu'il a eue avec M. le Recteur de l'Académie, a cru pouvoir en tirer une conclusion opposée, mais cette conclusion est forcée. M. le Recteur de l'Académie me disait hier encore, que certainement il est loin de rechercher la création des collèges mixtes et qu'au point de vue administratif il éprouve des tiraillements et des ennuis avec ces sortes d'établissements, qu'en principe il y est opposé, mais que jamais il n'a affirmé à qui que ce soit que nous n'obtiendrions pas un directeur ecclésiastique si nous en faisons la demande.

Dans ce cas vous ne pouvez nier le droit qu'aurait un directeur-prêtre de choisir des ecclésiastiques pour professer les cours dont la nomination est laissée à son libre arbitre.

Mais me direz-vous, le consentement de l'une des parties ne suffit pas. Et Mgr l'Archevêque ne vous donnera pas ces ecclésiastiques sur lesquels vous comptez. Dans ce cas, je me vois forcé d'avouer que nous nous étions fait illusion en croyant que Monseigneur aurait pu se rendre aux vœux légitimes de toute une population, tout en sauvegardant les intérêts catholiques, mais l'Université n'aura pas mérité le reproche d'obstination que vous voulez faire retomber sur les deux parties contractantes.

Vous repoussez de toutes vos forces, dites vous, l'accusation d'indifférence à l'égard des classes moyennes, et je le comprends parfaitement, mais si vous êtes animés envers elles des sentiments dont vous faites étalage, pourquoi agit comme vous le faites et croire, par exemple, que tout est sauvé, que vous allez avoir des études fortes, des classes complètes et des professeurs suffisants sous le rapport du nombre et du talent parce que vous réduisez de 3 fr. par mois le prix d'une catégorie d'externat et 5 fr. celui d'une autre ?

À qui ferez vous croire que cette réduction de prix va accroître dans une grande proportion le nombre des élèves ? Certes c'est une mesure de tous points excellente, mais suffisait-elle à elle seule pour relever l'institution actuelle. Vous dites que pour cette rétribution modique on donnera aux élèves un établissement de plein exercice, mais quand ? Au fur et mesure que cela sera nécessaire, répondez-vous ; mais alors nous pouvons très-bien attendre neuf ans sans que les cours de seconde, de rhétorique et de philosophie aient subi les cours de hautes sciences soient améliorés. — Votre système d'attendre un nombre déterminé d'élèves pour créer des cours nouveaux n'a pas en d'inconvénient pour les classes riches qui pouvaient se passer de vous, mais la classe à laquelle vous portez tant d'intérêt devra donc retirer ses enfants de votre maison, si, ce qui est très probable, surtout dès le début, le nombre des élèves n'atteint pas le chiffre fixé par Mgr de Cambrai pour l'installation des nouveaux cours.

Ne voyez-vous pas que la continuation du système actuel, malgré votre programme de plein exercice, entraînera fatalement les mêmes inconvénients : si aussi, quoique malgré votre réduction de prix de l'externat vous aurez manqué encore une fois votre but ?

Libre à vous de penser que l'exemple des dernières années ne signifie rien, et que mes prévisions seront démenties par l'expérience — et je le souhaite sans l'espérer, maintenant que le Conseil a pris sa détermination — mais si par malheur, elles venaient à se réaliser, vous rendez-vous compte de la responsabilité que vous

Mais Charles, une fois préoccupé de l'idée qu'un trésor pouvait être caché dans cette chambre, n'était pas prêt d'y renoncer si vite. Il se souvenait que cette pièce lui avait été interdite de tout temps comme un sanctuaire inviolable, dans lequel il ne lui avait été permis de pénétrer qu'en de rares occasions. Il rapprochait différentes circonstances déjà anciennes de ce qui venait de lui arriver quelques instants auparavant avec sa tante ; il se rappelait le bruit qu'il avait entendu dans cette chambre lorsqu'il avait sonné, le retard qu'on avait mis à lui ouvrir, l'effroi extraordinaire qu'avait manifesté la vieille fille quand il avait annoncé l'intention d'y passer la nuit, la répugnance étrange qu'elle avait montrée avant d'en sortir, et il concluait de tout ceci que cette chambre devait renfermer quelque mystère qu'il lui fallait pénétrer à tout prix en ce moment ou jamais.

Les murailles étaient recouvertes d'un papier jaune, sale, déchiré en beaucoup d'endroits et appliqué immédiatement sur le plâtre ; il ne paraissait y avoir une possibilité qu'il pût couvrir quelque révélateur secret ; il ne restait donc plus que le plancher mal joint et criard à examiner. En se baissant dans cette intention, Charles remarqua que les planches qui se trouvaient exactement devant l'armoire aux papiers étaient usées et polies par le frottement, comme si cette armoire eût dû éprouver des dérangements fréquents. Cet indice le fit tressaillir, mais il en découvrit un autre plus significatif encore. L'armoire n'était pas adhérente au mur, elle avait même une position un peu oblique, comme si l'on n'eût pas eu le temps de la remettre dans la position convenable,

et, en glissant la main dans l'interstice, Charles sentit comme un courant d'air venant d'un appartement intérieur, creusé dans la muraille.

Il se releva lentement et alla chercher la lumière, qu'il déposa au pied même de l'armoire. Le cœur lui battait avec une violence à briser sa poitrine. Saisissant le meuble à l'un de ses angles, il l'éloigna de la muraille sans bruit et avec précaution pour ne pas éveiller sa tante, qu'il supposait endormie dans la chambre voisine. Puis regardant dans l'espace laissé vide, il aperçut en effet un panneau entr'ouvert, dont il n'avait jamais soupçonné l'existence.

Cette fois il fut près de défaillir ; sans nul doute, il avait découvert le lieu secret où les deux avaras avaient recelé l'or amassé depuis tant d'années. C'était là sans doute qu'était retirée Philippine lorsqu'il avait sonné. et, dans sa précipitation, elle n'avait pas songé à fermer cette porte mystérieuse. Il saisit la lumière et entra en rampant dans le couloir étroit ; il poussa le panneau, qui glissa sans bruit sur ses gonds, puis se dressant tout-à-coup, il se trouva dans un petit cabinet obscur, sans fenêtres, qui ne contenait pour tous meubles que deux escabeaux et une table. Mais tout autour de cette cachette, du haut jusqu'en bas, s'élevaient de larges rayons, et chacun de ces rayons playait sous d'énormes sacs alignés et numérotés avec soin. Charles porta la main en frissonnant de joie sur l'un de ces sacs... il était plein d'or. Il y avait là autour de lui, à lui, plus d'un million !

A cette vue la tête lui tourna et la présence d'esprit l'abandonna tout-à-fait. Jamais, dans ces rêves de grandeur et de fortune qui traversent l'imagination de tout

être jeune et plein d'illusions, il n'avait rêvé de si grandes richesses, de si éblouissants trésors ; il oublia en ce moment ce qu'ils avaient coûté de crimes et de privations aux deux misérables créatures qui les avaient accumulés dans ce coin obscur, il oublia ces larmes qui, comme l'avait dit le vieux Ledoux, avaient coulé sur chacune de ces pièces d'or, et, délirant d'orgueil et de joie, il poussa un cri perçant, un cri de triomphe, et resta en extase en répétant : — Et tout cela... tout cela est à moi...

Mais ce cri avait été entendu ; tout-à-coup la porte de la chambre s'ouvrit et on traversa rapidement l'appartement ; puis on se précipita avec un bruit d'ongles et un grincement de dents dans l'étroit couloir formé entre l'armoire et la muraille, et, au moment où le jeune homme enivré, ébloui, contemplant toutes ces richesses amoncelées, une main maigre, osseuse, armée de griffes acérées comme une patte de tigre, se tendait vers lui, et une voix saccadée, qui n'avait plus rien d'humain, murmurait : — Misérable !... misérable ! sors d'ici !...

Charles se retourna épouvanté. C'était sa tante qui était là devant lui, sa tante dont il avait trompé la surveillance par ses précautions, et qui était accourue à ce cri de triomphe dont elle n'avait que trop deviné le motif. Rien n'était changé à sa toilette de la veille, et ses vêtements, souillés de poussière, prouvaient qu'elle avait passé la nuit accroupie devant la porte de la chambre. Ses yeux si ternes d'ordinaire semblaient devoir briser les orbites dans lesquels ils se torturaient, et ils étaient injectés de sang, ce qui leur donnait un horrible pouvoir de fascination. En se

glissant dans le passage son bonnet était tombé et ses hideux cheveux blancs se dressaient autour de sa tête. Une légère écume couvrait ses lèvres pâles et frémissantes.

Son premier mouvement fut de se jeter sur le jeune homme comme pour l'étrangler de ses deux mains convulsivement contractées, et Charles eut besoin de toute sa force pour repousser et contenir cette horrible furie.

— Va-t'en ! va-t'en ! murmura-t-elle avec un grognement sourd de bête féroce, va-t'en, te dis-je, ou je te tuera ! Tout ceci est à moi, à moi ! ton père m'a donné sa part ! rien pour toi, misérable... infâme... dissipateur... Nous avons travaillé vingt ans... la nuit il venait s'asseoir ici, sur ce tabouret... moi sur cet autre... et nous comptions cet or... et nous supportions sans nous plaindre les privations, la misère... et ce serait pour toi que nous aurions mis là ces richesses, notre passion, notre amour à tous deux ? Oh ! je veux l'épouffer, je veux l'ouvrir les veines avec mes ongles et boire ton sang !...

Et elle s'agitait, se tortait avec frénésie, mordant cruellement le fils de son frère pour se décharger. Dans cette lutte épouvantable, les sacs d'or tombaient autour d'eux et le tintement du précieux métal semblait redoubler l'exaltation de la vieille fille.

Cependant Charles était parvenu à la contenir sur un tabouret, et, rappelé à lui-même par cet effroyable désespoir, il lui disait avec douleur :

— Ma tante, je vous en supplie, calmez-vous ! au nom du ciel, revenez à vous-même ! Si vous réclamez une part dans cette fortune que je viens de découvrir, je vous en donnerai la moitié... elle est assez

considérable pour qu'on puisse la partager...

— Mais ces paroles, au lieu de calmer l'irritation de la mégère, ne faisaient que l'augmenter encore :

— Partager ! Non, je ne veux pas... tout m'appartient ; moi, frère m'a dit avant de mourir : « Garde tout cela comme un dépôt... n'y touche pas... Surtout ne donne rien à ce libertin, à ce misérable, à mon fils... » Et je ne veux pas partager, moi, et je veux tout, entendez-vous... Tu n'auras rien... sors d'ici...

Charles, en présence de cette rage aveugle, ne savait quel parti prendre. La lutte menaçait de se continuer, et pourtant ses forces s'épuisaient, la sueur lui coulait du front ; tout-à-coup il s'aperçut que les efforts de sa furieuse adversaire devenaient moins énergiques et moins vigoureux. Son visage, si jaune d'ordinaire, s'était empourpré d'un rougeur surnaturelle ; ses mains cessaient de se raidir et sa tête lui tombait sur les épaules comme si les muscles du cou n'avaient plus la force de la soutenir ; les paroles devenaient de moins en moins distinctes dans sa bouche violemment fermée, et bientôt elles ne formèrent plus qu'un murmure vague et confus. La vieille fille, cédant à la violence de ses émotions, était en proie à une congestion sanguine qui lui enlevait l'usage de ses sens.

Charles profita du moment : il repoussa avec force l'armoire, qui ne laissait pas assez de jeu à la porte de la cachette, puis revenant à sa tante, presque entièrement évanouie, il la prit dans ses bras et l'emporta jusqu'au lit qui était le plus voisin.

(La suite au prochain numéro.)